

Orléans, le 28 janvier 2018.

Mesdames, Monsieur, Membre du Comité Directeur Association des Maires du Loiret  
Mesdames, Messieurs, Maires du Loiret

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève pour le **23 Février**, conformément au 3ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 777 du 31 Juillet 1963. Sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1er et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963, la cessation concertée du travail prendra effet à 0 heure, le **23 février**. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements visés par la loi du 31 Juillet 1963 (article 1er), Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

durée du temps de travail, les congés annuels, RTT, régime indemnitaires et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...

(pour les ex , les agents de la Ville d'Orléans travaillent 1580heures par an, ceux de la métropole 1607 heures par an)

Dans l'attente, nous vous demandons de prendre toute disposition dans le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Nous vous rappelons que notre organisation sait prendre ses responsabilités pour assurer la sécurité

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, l'expression de nos

sentiments distingués. Signature du Secrétaire Général du Syndicat CGT

Pour le syndicat CGT Territoriaux du Loiret

Yann BOUGUENNEC  
Secrétaire Départemental CGT

